

## ANNEXE

Les terrains ici décrits de façon générale, faisant partie des territoires loués à Goose Bay (Terre-Neuve) par le Gouvernement des États-Unis, sont cédés par celui-ci au Gouvernement du Canada aux fins de la prolongation de la route du barrage Churchill.

Une bande d'une largeur de cent pieds dont la ligne médiane commence à son intersection avec la limite ouest des territoires loués à une distance d'environ quatre mille deux cents pieds des hautes eaux de la rivière Churchill mesurée le long de la limite ouest des territoires loués soit une ligne vrai nord cinquante-cinq degrés, vingt-six minutes et dix-sept secondes est, et se prolonge de façon générale sur une ligne vrai nord soixante-dix-huit degrés trente minutes est sur une distance d'environ six milles et un dixième, jusqu'à son intersection avec la ligne est zéro degré, zéro minute est, soit une superficie totale d'environ soixante-treize acres et neuf dixièmes.

A. E. RITCHIE

William P. Rogers  
Secrétaire d'État  
Washington, D.C.

The Honorable  
WILLIAM P. ROGERS,  
The Secretary of State,  
Washington, D.C.